



FICHE SITE
site classé
27 081 000

LES BORDS DE LA SEINE, AVENUES ET PLACES DE VERNON

Liste des communes concernées : VERNON

Superficie : 14,13 ha

Arrêté de classement du 29/01/1932 : sont classés le pont et les massifs de 28 arbres à sa droite et à sa gauche sur les deux rives, la plage et ses 104 tilleuls entre la rue des Champsbourgs et la rue Porte Hachette, le Pavillon du duc de Penthièvre, l'île Cordey, le cours du Marché aux Chevaux et ses 46 tilleuls, l'avenue Thiers et ses 156 tilleuls, la place de la République et ses 110 arbres, la place du Vieux René et ses 10 tilleuls, l'avenue de l'Ardèche et ses 310 tilleuls, l'avenue Gambetta et ses 70 tilleuls, l'avenue des Capucins et ses 560 tilleuls, l'avenue du Point du Jour et ses 16 tilleuls, l'avenue de la rue des Ecuries des Gardes et ses 56 tilleuls, à Vernon (Eure)